



FINANCES

RHÔNE-ALPES



Déclaration liminaire CTL du 28 janvier 2022

En ce mois de janvier 2022, la CFDT se félicite de l'avancée de l'accord interministériel concernant la protection sociale complémentaire.

La participation de l'Etat employeur au financement de la complémentaire santé assurera en effet **un gain en pouvoir d'achat pour les agents** :

- **15€ bruts (12 € nets) par mois dès la paye de janvier pour l'année 2022,**
- **50% de la cotisation d'équilibre à partir de 2024.**

En outre, le caractère obligatoire de la cotisation entraîne sa **déductibilité du revenu brut global imposable** de l'agent à l'impôt sur le revenu, ce que ne permet pas la situation actuelle. C'est donc un double bénéfice pour les agents.

Néanmoins, les mauvaises nouvelles sont plus nombreuses et les élus CFDT-CFTC dénoncent :

- Le refus du gouvernement d'ouvrir des négociations sur l'augmentation du point d'indice, qui est préjudiciable à l'ensemble des agents de la fonction publique dont ceux des Finances Publiques. Nous aimerions d'ailleurs savoir combien d'agents dans notre département demandent le paiement de jours de congés sur CET. Car il nous semble que cette situation illustre la baisse du pouvoir d'achat. Serait-il possible de nous transmettre pour un prochain CTL, le nombre de jours payés par catégorie pour cette fin de gestion 2021 et les deux années précédentes pour en établir la progression ?

- Le manque d'attractivité des concours qui n'est pas sans rapport nous semble-t-il avec le niveau de rémunération. Mais les agents déjà en fonction dans les services regrettent aussi la concentration et la spécialisation des tâches (liées à tous les transferts actuels de mission) qui diminuent l'intérêt au travail.

- Les suppressions d'emplois dans le Rhône plus d'une centaine cette année constituent une véritable saignée, liée notamment aux transferts de missions dans les services relocalisés. Les agents s'interrogent, que vont-ils faire demain ?

Par ailleurs, nous aimerions revenir sur la note du 22 décembre concernant la réorganisation des plages d'accueil des services . Les horaires d'accueil physique de l'après-midi se terminent pour tous les services à 15H 30 et le téléphone à 16 H. Pouvez-vous nous confirmer ces horaires et nous indiquer à quelle date la mise à jour des serveurs vocaux dans tous les services sera effective tant pour les horaires téléphoniques que physiques ?

Enfin, nous vous remercions de nous indiquer à quelle date les masques FFP2 seront livrés dans les brigades, PCE, pour les huissiers et agents d'accueil car à la date du 27 janvier, rien n'était encore apparemment arrivé !